

# Montpellier Métropole Hockey Club

## Adhésion pour la saison 2021-2022



Bonjour,

A l'approche de la nouvelle saison sportive 2021-2022, nous vous espérons en pleine santé et prêt à reprendre le chemin de la glace!

Afin d'intégrer le MMHC, votre adhésion au club est indispensable. Vous trouverez ci-dessous les informations pour vous inscrire.

Très bonne saison.

Le conseil d'administration du MMHC

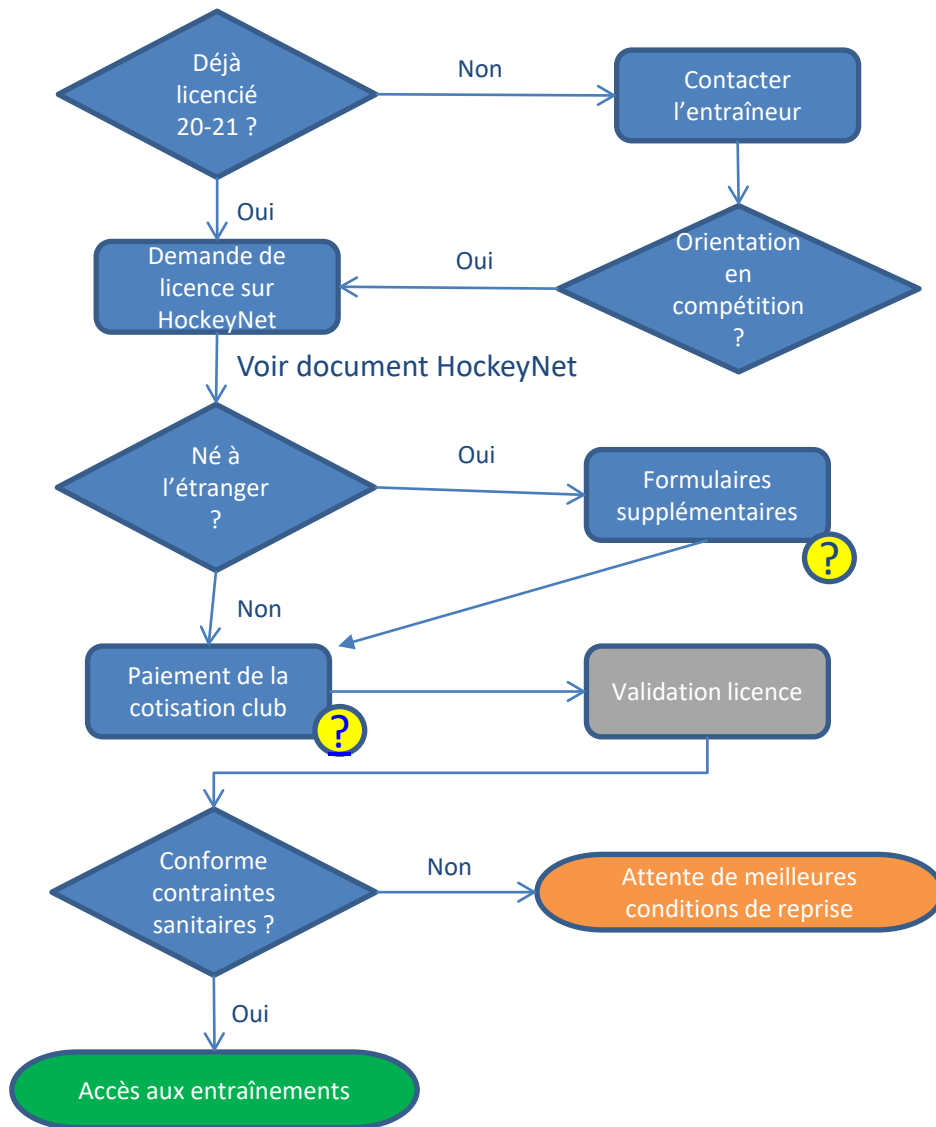
Veillez noter :

- Toute adhésion implique le respect du règlement intérieur du club, disponible sur demande à [mmhc@montpellier-vipers.com](mailto:mmhc@montpellier-vipers.com)
- Seule la réception de votre licence 2021-2022 (par email) valide votre adhésion et vous permet de participer aux entraînements
- Les contraintes sanitaires peuvent perturber le cours de la saison

# Entraînements

Année de naissance	Entr. Glace	Responsable d'équipe
2011 – 2012 -> catégorie U11	Mardi 18h45-19h45 Mercredi Power skating 19h00-20h00 Jeudi 18h30-19h30  Hors glace	Amandine Blache 06 27 25 17 18 blache.amandine@sfr.fr  Sophie Atger 06 52 76 28 40 <a href="mailto:sophie.atger34@gmail.com">sophie.atger34@gmail.com</a>
2009 – 2010 -> catégorie U13	Mardi 18h45-19h45 Mercredi Power skating 19h00-20h00 Jeudi 18h30-19h30  Hors glace	Sandy Rodriguez 06 27 15 05 94 sandy.rdr@gmail.com  Guillaume Ravet 06 07 58 08 31 ravet.guillaume@orange.fr
2007 – 2008 -> catégorie U15	Mardi 20h00-21h00 Vendredi 18h45-21h00  Hors glace	Yves Delavenna 06.65.70.44.88 delavenna-yves@orange.fr  Carine Tuech 0761378119 <a href="mailto:carine.tuech5@orange.fr">carine.tuech5@orange.fr</a>
2005 – 2006 -> catégorie U17	Mardi 20h00-21h00 Mercredi 21h15-22h15 Vendredi 20h00-21h00	Christophe Pléau 06-13-62-44-66 christophepleau@gmail.com
2002 – 2003 – 2004 -> catégorie U20		Caroline Reach 06.75.85.66.07 caro.reach@gmail.com

# Inscription en COMPETITION pour MINEURS



## Entraîneur

Clément REY : 06-82-21-05-24, entre 11h et 12h

## Attention aux indisponibilités glace de la saison:

- Du 17 au 27 mars 2022
- 2 ou 3 Matches D1 en semaine

## Cotisation

- 600€
- Incluant la licence fédérale
- Incluant les déplacements pour le championnat, sauf pour Nîmes
- Frais de mutation, licence découverte ou autres, appliqués au tarif FFHG, à la charge du licencié

## Paiement échelonné :

- 150€ à l'inscription
- 150€ en octobre
- 150€ en novembre
- 150€ en janvier

## Contraintes sanitaires au 18/8/2021


Pass sanitaire obligatoire pour les personnes majeures

Pass sanitaire obligatoire pour les 12-17 ans à partir du 1/10/2021

Pass sanitaire à présenter à chaque entrée dans la patinoire

# Certificat médical

- Tout **nouveau pratiquant** doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace en compétition, avec surclassement le cas échéant.
- A compter du 1er juillet 2017, le **renouvellement de la licence** n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (sauf tous les trois ans). Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-Sport (version [pour un mineur](#), version [pour un majeur](#)), et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire (version [pour un mineur](#), version [pour un majeur](#), document à **retourner au club**).
- Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent **collecter que l'attestation** (et non le questionnaire lui-même).
- Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace.

 Si vous renouvelez **SANS** certificat médical, l'attestation signée est à envoyer à [mmhc.administratif@montpellier-vipers.com](mailto:mmhc.administratif@montpellier-vipers.com) ou à remettre à votre responsable d'équipe

# Paieiment

Nous privilégions les paiements échelonnés afin de moduler les encaissements selon les éventuelles restrictions d'accès à la patinoire.

- Modes de paiement

- **Virement** au club

- Compte MMHC au CIC Port Marianne

- IBAN : FR76 1005 7192 3900 0203 9530 181

- BIC : CMCIFRPP

- **Chèque** à l'ordre du MMHC, à remettre au responsable d'équipe

- Indiquer le nom du pratiquant au dos du chèque si il diffère du nom de l'émetteur

- Frais liés à un rejet à la charge de l'émetteur

- **Chèques vacances, sans possibilité de remboursement**, à remettre au responsable d'équipe

- Contact

- Pour toute question : [mmhc.tresorier@montpellier-vipers.com](mailto:mmhc.tresorier@montpellier-vipers.com)

# Personnes nées à l'étranger

Si HockeyNet vous indique devoir demander un transfert :

- Pour un **licencié mineur**, remplir [ce formulaire](#)
- Pour un **licencié majeur**, remplir [ce formulaire](#)
- Pour un **transfert illimité** (si vous pensez pratiquer plusieurs années en France), remplir [ce formulaire](#)

 Les formulaires sont à renvoyer à [mmhc.administratif@montpellier-vipers.com](mailto:mmhc.administratif@montpellier-vipers.com)

# Sur / Sous classement

- Avant toute demande de sur/sous classement, l'inscription dans la catégorie régulière doit être validée
  - Remplir un dossier de surclassement pour les enfants nés en 2007, 2009, 2011
  - Remplir un dossier de surclassement pour les jeunes U17 et U20 si l'entraîneur l'a demandé
- Remettre le dossier de surclassement à mmhc.administratif@montpellier-vipers.com ou au responsable d'équipe

- Pour les Féminines, un sous-classement est possible, le formulaire sera demandé au cas par cas
- Remettre le dossier de sous-classement à mmhc.administratif@montpellier-vipers.com ou au responsable d'équipe